

(suite de la page 2)

nance de ces pays a augmenté de plus de 30 p. 100 l'année dernière.

Dans le reste de l'Ontario et dans les provinces de l'Ouest, régions approvisionnées par la production canadienne, le prix a suivi le mouvement des prix internationaux. Ceci est dû en partie au fait que la moitié de la production canadienne se vend sur les marchés américains devenus très sensibles aux prix étrangers du fait qu'ils s'approvisionnent de plus en plus à l'étranger. La production canadienne de pétrole brut a par conséquent été vendue aux États-Unis aux cours avantageux réalisables et le consommateur canadien a vu la demande américaine augmenter ses prix également.

Les prix des produits pétroliers, y compris l'essence et le mazout domestique, ont maintenant atteint au Canada un point tel que le Gouvernement croit nécessaire d'agir immédiatement afin d'en stabiliser les cours sur les marchés dans l'intérêt des consommateurs et du développement ordonné de l'industrie canadienne.

Par conséquent, nous annonçons maintenant les mesures suivantes:

1. L'industrie pétrolière sera invitée à s'abstenir d'effectuer d'autres augmentations des prix touchant les consommateurs canadiens d'ici le 30 janvier 1974. Cette restriction en matière de prix sera applicable à tous les cas sauf, si, à la satisfaction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'augmentation du coût du pétrole brut importé justifie une augmentation du prix au Canada.

2. Le Gouvernement a l'intention de mettre au point un mécanisme de contrôle suivant lequel l'augmentation des prix sur le marché américain ne signifiera pas automatiquement une augmentation des prix au Canada. Une taxe à l'exportation ou une commission nationale de commercialisation du

pétrole sont deux mécanismes de contrôle possibles. Des discussions auront lieu dès que possible avec les provinces et l'industrie avant que ne soient proposées des mesures législatives.

3. Le Gouvernement consultera également dans un avenir rapproché les provinces et l'industrie au sujet de la prolongation du réseau de pipe-lines de façon à permettre l'acheminement du pétrole canadien jusqu'à Montréal. A une époque où les prix internationaux grimpent rapidement, le pétrole canadien se trouverait ainsi en concurrence avec le pétrole international et il assurerait une plus grande sécurité contre une interruption des approvisionnements internationaux...

Établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République du Vietnam

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a annoncé, le 30 juillet, que le Canada et la République du Vietnam ont décidé d'établir des relations diplomatiques et de procéder à l'échange d'ambassadeurs. En émettant un communiqué à Ottawa en même temps qu'un communiqué était émis à Saigon, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rappelé que le Canada reconnaissait le Gouvernement de la République du Vietnam comme seul gouvernement légal au sud du dix-septième parallèle. Voici le texte du communiqué:

"Dans le but de raffermir davantage les relations amicales qui existent entre les deux pays et de contribuer à la coopération dans divers domaines, les Gouvernements du Canada et de la République du Vietnam, se fondant sur la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, ont décidé d'établir des relations diplomatiques et de procéder à un échange d'ambassadeurs.

Les Gouvernements du Canada et de la République du Vietnam procéderont à l'échange d'ambassadeurs dans les plus brefs délais."

Sécurité: Moins d'automobiles rappelées

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé qu'au cours du deuxième trimestre de 1973 le nombre de campagnes de rappel de véhicules

automobiles avait diminué sensiblement par rapport à la même période de 1972.

Du premier avril au 30 juin 1973, 28 campagnes lancées par 22 fabricants ont conduit au rappel de 36,066 véhicules. L'année dernière, plus de 850,000 véhicules avaient été rappelés et de ce nombre, 536,546 l'avaient été au cours du deuxième trimestre.

En précisant qu'au premier trimestre de 1973, il y avait eu plus de 338,000 véhicules automobiles rappelés, M. Marchand a souligné combien "il est encourageant de constater une diminution aussi marquée du nombre de véhicules rappelés en raison de défauts touchant à la sécurité alors que le ministère n'a nullement relâché sa vigilance à cet égard".

M. Marchand a ajouté que selon lui, cette diminution témoignait de la bonne volonté de l'industrie automobile canadienne et de la promptitude avec laquelle celle-ci avait réagi aux efforts du ministère. Il a exprimé l'espoir de voir cette tendance se poursuivre.

Les véhicules rappelés pendant le second trimestre de 1973 se répartissent comme il suit: 11,587 automobiles, 5,398 camions et carrosseries de camions, 2,281 motoneiges, 819 autobus, 117 remorques, 77 maisons roulantes et 15,787 motocyclettes.

Le Règlement sur la sécurité des véhicules en vigueur depuis le 1er janvier 1971, oblige les fabricants à informer le ministère de tout défaut d'un véhicule automobile pouvant en compromettre la sécurité. Les constructeurs sont aussi tenus de notifier les propriétaires des véhicules en cause par courrier recommandé.

(suite de la page 3)

lieu d'une augmentation des prestations de 2%, en janvier prochain, la veuve, l'invalidé et les retraités ayant droit à ces pensions pourraient espérer une augmentation de 5,8% — l'équivalent de l'augmentation des prix atteinte en douze mois, à la fin de juin.

Le ministre a indiqué que deux changements aux allocations familiales ont été proposés dans le projet de loi à l'étude à la Chambre des communes. L'allocation moyenne atteindra presque le triple de son niveau actuel, soit \$20 par mois en janvier. Après cette date, l'allocation sera indexée périodiquement pour tenir compte des augmentations du coût de la vie.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.